Association pour le Développement de l'Apiculture provençale

ADAPI infos

LA LETTRE DU DÉVELOPPEMENT APICOLE EN PROVENCE

23 Janvier 2012

Edito

Malvina MALBEC

La parole à Malvina qui a rejoint notre CA en avril 2010

A tous, je souhaite une excellente année 2012 !

Récemment, nous nous sommes retrouvés lors de la journée technique de l'ADAPI sur des thèmes assez divers mais toujours récurrents.
Dans un contexte national où le Ministère de l'Agriculture a délivré en juin 2011 une autorisation de mise sur le marché pour le Cruiser OSR (dont la substance active est le thiamethoxam), une étude nous montrant les effets néfastes de ce même thiamethoxam sur le vol de retour à la ruche nous a été exposée. Il convient donc de rester vigilants et de poursuivre les recherches !

De plus, lors de cette journée, nous n'avons pu faire abstraction de la problématique « varroa ». Conséquences de varroa sur les récoltes ? Notre arsenal acaricide perd-il de sa pertinence ? Il va sans doute falloir repenser nos stratégies de lutte.

Optimiser la gestion des débroussaillements pour les pollinisateurs, expérimenter pour lutter contre le dépérissement des lavandes et lavandins : voilà des thèmes bien intéressants que nous avons abordé et qui sont porteurs d'espoir en terme de partenariat avec des structures telles que le CEMAGREF, le CRIEPAMM (et la filière lavandicole) …

Pour finir sur cette note positive, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une très belle année apicole !

SOMMAIRE

Actualités de l'ADAPI p.2

Focus technique
- *Comment optimiser, pour les pollinisateurs, la gestion des débroussaillements règlementaires.* p.3
- *Dépérissement de lavande et lavandin : Etat des connaissances, méthodes de lutte actuelles, recherches en cours* p.6
- *Effet du thiaméthoxam sur le vol de retour à la ruche des butineuses* p.9
- *Suivi de l'activité des ruchers sur lavandes* p.10
- *Efficacité des médicaments AMM* p.11

Technico-économique
- *pertes hivernales de colonies chez les apiculteurs français : comparaison entre régions, identification des facteurs de risques* p.13

Réglementation et aides apicoles p.15

IGP, Promotion p.17

Des nouvelles du réseau p.19

Formations p.20

Annonces, Agenda p.21

N'oubliez pas après avoir lu ce bulletin …

- De vous inscrire à la fête du miel de Mouans-Sartoux
- De faire vos demandes d'aides (MAE, reconstitution du cheptel)
- De commander des fûts métalliques neufs
- De vous inscrire aux formations qui vous intéressent

Association pour le développement de l'apiculture provençale—22, av. Henri Pontier—13626 AIX-EN-PROVENCE cedex 1
Tél : 04 42 17 15 00—Fax : 04 42 17 15 01—mèl : adapi@free.fr—http://adapi.cnda.asso.fr

Bilan de la journée technique du 5 décembre 2011

Le 5 décembre dernier a eu lieu la deuxième journée technique de l'ADAPI à Aix en Provence.
105 personnes étaient présentes dont 94 apiculteurs.
Cette journée a été l'occasion de présenter les résultats de certains travaux de l'ADAPI, de l'ITSAP–Institut de l'abeille et de certains partenaires de l'ADAPI et de discuter des préoccupations des apiculteurs.

Cette journée portait sur le thème « Connaître, comprendre et tenter d'enrayer les affaiblissements et pertes de colonies d'abeilles ».

Elle a commencé par un état des lieux :

Les pertes hivernales de colonies chez les apiculteurs français : comparaison entre régions, identification des facteurs de risques.
Céline HOLZMANN de l'ITSAP-Institut de l'abeille a présenté les résultats de l'enquête pertes hivernales réalisée par l'ITSAP - Institut de l'abeille depuis l'hiver 2007/2008.
Cette enquête dénombre les colonies mortes et les « non valeurs » (faibles, malades ou orphelines) et permet d'étudier des pistes pouvant expliquer les différents niveaux de pertes constatés.
Vous retrouverez ces résultats dans la rubrique « technico-économique» page 13.

La matinée s'est poursuivie par deux sujets relatifs aux ressources en butinage :

Comment optimiser, pour les pollinisateurs, la gestion des débroussaillements règlementaires.
Jonathan BAUDEL de l'IRSTEA (anciennement CEMAGREF) a présenté le projet mené par l'IRSTEA en collaboration avec les gestionnaires forestiers et les apiculteurs de Provence sur l'impact des débroussaillements règlementaires sur les ressources mellifères.
Vous retrouverez un résumé de son intervention dans la rubrique « focus technique » en page 3.

Dépérissement des cultures de lavande et lavandin : état des lieux, mesures à prendre, expérimentation en cours et à venir.
Depuis le début des années 2000 les cultures de lavande et lavandin sont affaiblies par différents facteurs. Eric CHAISSE du CRIEPPAM et Cédric YVIN de l'ITEIPMAI sont venus présenter un état des lieux de ce dépérissement ainsi que les résultats de leurs expérimentations visant à rechercher des solutions de lutte contre *Hyalesthes obsoletus*, vecteur d'un phytoplasme principal responsable de ce dépérissement.
Vous retrouverez un résumé de leur intervention dans la rubrique « focus technique » page 6.

Cette manifestation a rencontré un vif succès par son nombre de participants et par les retours positifs que nous avons eu grâce à l'enquête de satisfaction remplie par les participants en fin de journée.

Rendez-vous en fin d'année pour l'édition 2012 !

L'après-midi a débuté par un sujet sur l'impact des pesticides :

Effets du Thiaméthoxam sur le vol de retour à la ruche
Maxime BEGIN a exposé les résultats de l'étude menée lors de son stage à l'ADAPI dans le cadre du projet Techbee sur le vol de retour à la ruche contrôlé par RFID (Radio Frequency Identification). L'impact du Thiaméthoxam, substance active du Cruiser©, sur les performances de vol de retour à la ruche des butineuses a été étudié par deux modalités : un effet « distance » et un effet « naïveté ».
Vous retrouverez un résumé de son intervention dans la rubrique « focus technique » page 9.

Cette journée s'est terminée par deux présentations concernant le varroa :

Influence du varroa sur le gain de poids des ruches pendant la miellée de lavande.
Depuis 2009, l'ADAPI, en partenariat avec l'INRA, a mis en place un observatoire de 340 ruches sur la miellée de lavande, réparties sur 3 zones de production (Drôme, Lure-Albion, Valensole). Alban MAISONNASSE de l'ADAPI a présenté les différents facteurs influençant la prise de poids et notamment l'impact de la charge en varroa et de la quantité de couvain sur l'activité des colonies.
Vous retrouverez un résumé de son intervention dans la rubrique « focus technique » page 10.

Efficacité des médicaments AMM (APIVAR) dans la lutte contre varroa.
Six différents produits pharmaceutiques de lutte contre varroa avec autorisation de mise sur le marché (AMM) sont disponibles. Alban MAISONNASSE de l'ADAPI a présenté les résultats d'essais de l'ADAPI sur l'efficacité de ces produits et notamment d'APIVAR.
Vous retrouverez un résumé de son intervention dans la rubrique « focus technique » page 11.

Comment optimiser pour les pollinisateurs et particulièrement les abeilles, la gestion spatiale et temporelle des débroussaillements règlementaires.

Intervention de l'IRSTEA (Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture, anciennement CEMAGREF).

Depuis plusieurs années, et sur tous les continents, on observe une réduction des populations de pollinisateurs, notamment celles des abeilles domestiques et sauvages. Cette diminution met en danger la biodiversité en réduisant la reproduction et donc la survie de nombreuses plantes.
Depuis les feux de 2003, la loi sur le débroussaillement réglementaire contre l'incendie est appliquée plus strictement en France, multipliant ainsi par trois les surfaces débroussaillées.

C'est dans ce contexte que se situe ce projet élaboré et suivi par l'Irstea d'Aix-en-Provence (anciennement Cemagref) :

Comment optimiser pour les pollinisateurs et particulièrement les abeilles, la gestion spatiale et temporelle des débroussaillements règlementaires ?

(cf. ADAPI infos, janvier 2011).

L'Irstea a réalisé une pré-étude dans les Bouches-du-Rhône dans les garrigues et peuplements de résineux clairs de l'étage méso-méditerranéen. Les premiers résultats prennent en compte une vingtaine de sites suivis en 2010 et 2011. D'autres analyses sont en cours. En plus de ceux suivis en 2010-2011, plus de soixante-dix sites ont été visités en 2011 et seront suivis en 2012-2013. Les résultats des autres dispositifs expérimentaux se feront en fin d'année 2012.

Résultat attendus

1-Dialogue objectif entre forestiers, collectivités locales, gestionnaires forestiers et apiculteurs basé sur une meilleure connaissance réciproque.

2-Mise au point consensuelle **d'itinéraires techniques** favorisant l'apiculture et la biodiversité des pollinisateurs sauvages tout en étant **compatibles** avec l'ensemble des contraintes liées au risque d'incendie et l'optimisation temporelle des moyens techniques mobilisés.

Les premiers résultats sont les suivants :

Le débroussaillement diminue principalement le recouvrement des strates de hauteur supérieure à 0,5m

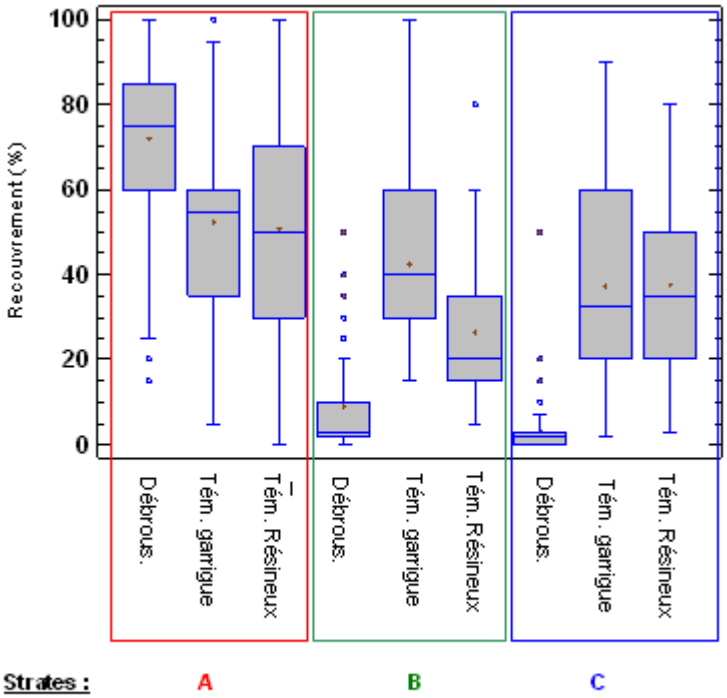

Figure 1 : Pourcentage de recouvrement de la végétation dans les strates A, B et C

La strate A [0-0.5m] prédomine (72%).
La strate B [0,5-1m], absente la première année, reste faiblement présente (13%) même après 4 ans.
La strate C [1-4m] absente les deux premières années, reste très faiblement présente (2%) avec une légère augmentation après 3 ans (5%).

On note également une augmentation significative du sol nu. En effet, des engins de plus en plus puissants sont utilisés pour les débroussaillements et réalisent un fort travail du sol. En plus de la destruction des souches qui devraient normalement rejeter, cela provoque, lorsque le milieu est très pierreux, un concassage des cailloux avec re-largage dans le sol de calcaire actif néfaste à la végétation.

Ces chiffres correspondent à la moyenne de zones débroussaillées depuis 1 à 7 ans, avec une fréquence moyenne de 3 à 4 ans. Ils démontrent l'efficacité du débroussaillement sur la structure de végétation.

Il diminue le nombre et la fréquence des espèces mellifères dans les strates hautes.

Les figures 2 et 3 illustrent le fait que le débroussaillement a un impact important sur le nombre d'espèces mellifères ainsi que sur leur fréquence dans les strates supérieures à 1 m de haut.

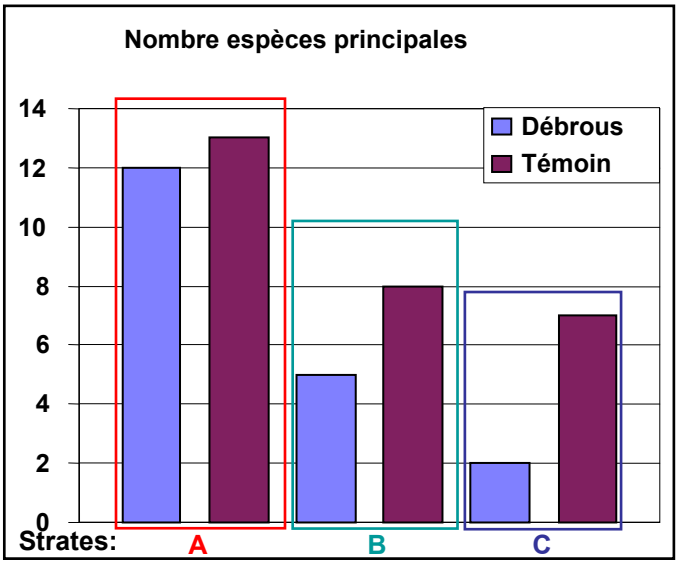

Figure 2 : Nombre d'espèces principales dans les strates A, B et C.

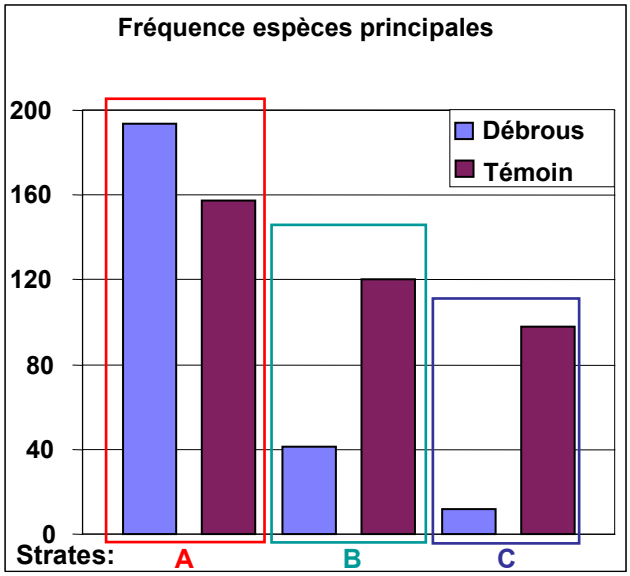

Figure 3 : Fréquence des espèces principales dans les strates A, B et C.

Les espèces principales sont celles qui sont reconnues comme les plus mellifères tout en pouvant avoir des recouvrements importants (plus de 5%), contribuant ainsi à la plus grande part du potentiel mellifère de la végétation. Ces espèces se maintiennent en nombre et recouvrement par rejet ou semis (strate A) mais peinent à retrouver des dimensions importantes pour celles qui le pourraient. Leur croissance est donc ralentie. A titre d'illustration et d'exemple, le cas de deux espèces mellifères emblématiques de la région méditerranéenne est développé ci-après.

Il a été constaté une perte de 45% du recouvrement du thym (*Thymus vulgaris*). Celui-ci est favorisé en nombre par l'élimination des strates hautes qui le dominent, notamment quand on ouvre des peuplements hauts et denses. Il peut donc être plus fréquent après le débroussaillement. Mais il est il est partiellement éliminé des zones où il était présent par un travail trop près du sol qui détruit ses souches. Le débroussaillement manuel ou sans travail du sol lui est plus favorable.

La figure 4 illustre une nette diminution du recouvrement du romarin dans toutes les strates. Etant plus haut et plus ligneux que le thym, il souffre de la destruction de ses souches. Il ne refleurit que lorsqu'il a atteint une hauteur et une vigueur suffisante (plus de 50cm).

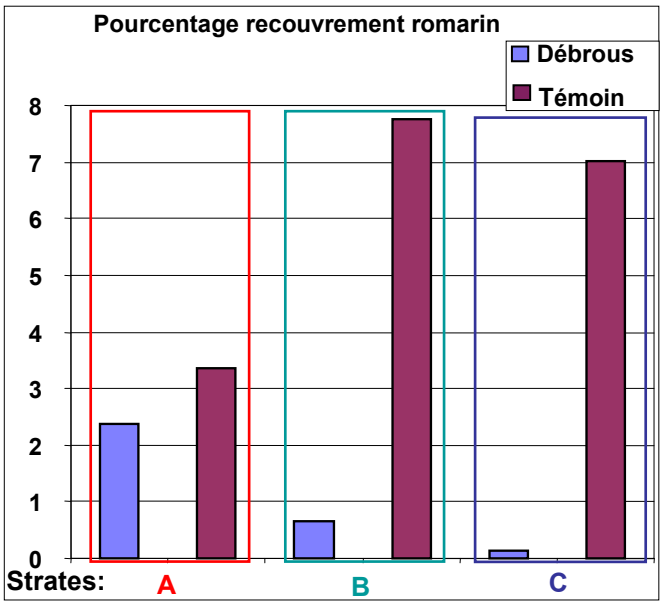

Figure 4 : Pourcentage de recouvrement du romarin dans les strates A, B et C

La suppression des arbustes mellifères dominants entraine une modification profonde de la structure, de la physionomie et de la composition floristique des groupements débroussaillés. Les débroussaillements étant menés tous les trois à cinq ans, le temps entre deux opérations est trop court pour permettre une régénération effective du milieu. Au bout de six ans, la régénération des garrigues et des peuplements ouverts de résineux est encore loin d'être réalisée.
A terme, le risque est de conduire les peuplements à des stades de plus en plus dégradés aboutissant en Provence calcaire à la formation de pelouses sèches, ce que recherche le débroussaillement.

Diminution totale de la quantité d'éléments floraux.
Chez les espèces principales qui fleurissent essentiellement au printemps, (en particulier thym et romarin) une diminution assez forte de la quantité d'éléments floraux est constatée, avec une légère augmentation pour les espèces secondaires, notamment les herbacées. Certaines herbacées produisent des floraisons automnales abondantes qui, sans compenser en quantité les pertes printanières, ont un intérêt pour les butineurs à une époque où les ressources sont plus rares.

En conclusion, le débroussaillement en garrigue et dans les peuplements de résineux de l'étage méso-méditerranéen calcaire est défavorable à la flore mellifère fleurissant au printemps.
Les strates supérieures à 1 m de haut, qui sont les plus mellifères, sont très touchées et ne récupèrent que très lentement.

Remerciement
Aux 43 apiculteurs et gestionnaires des divers services.
ONF & APFM
FORSAP
CG 13 & 83
CERPAM
SIVOM pays des maures
Communauté d'agglomération d'Aubagne
Communauté de Communes Cœur du Var
Communauté d'agglomération dracénoise

Perspectives :

✦ Suivre durant encore plusieurs années l'ensemble des sites d'études et quelques sites d'expérimentations, pour proposer des améliorations dans la conduite des travaux de débroussaillement et préciser les résultats sur l'ensemble des espèces mellifères,

✦ Analyser et suivre les alvéoles (taches non débroussaillées) pour juger concrètement de l'influence de ces dernières.

✦ réaliser une analyse spatiale des débroussaillements pour évaluer leur importance relative dans les paysages en fonction du type de milieu (massifs forestiers, zones d'habitat diffus, zones périurbaines de densités variables), et globalement à l'échelle régionale,

✦ mettre au point une méthode d'évaluation du potentiel mellifère et de son évolution avec la gestion à l'échelle des massifs forestiers,

Diffusion des résultats: guide technique prévu en 2013, articles scientifiques et techniques

Contact :

PIANA Caroline, Irstea
Mail : caroline.piana@irstea.fr
Tel : 04.42.66.99.26

PIANA Caroline
BAUDEL Jonathan
VENNETIER Michel

Synthèse des débats qui ont suivi cette présentation

Q : Impact de la fréquence des débroussaillements :
R : La fréquence des débroussaillements a un impact non négligeable : Après un premier débroussaillement on observe une dynamique de végétation rapide, après plusieurs débroussaillements répétés sur le même site, la végétation du site a complètement changé par rapport à ce qu'il y avait avant.

Remarque : La surface débroussaillée à l'échelle d'un massif ne dépasse pas quelques pourcentage de la surface totale, l'impact du débroussaillement peut être fort localement, particulièrement en milieu périurbain.

Q : Quel est l'intérêt du débroussaillement si la perte de végétation par débroussaillement est supérieure à la perte par le feu ?
R : Seuls 2% des départs de feu vont causer un feu important. S'il n'y avait pas de débroussaillement il y aurait plus de feu. Le débroussaillement est important pour protéger les biens et les personnes, il n'est pas remis en cause dans cette étude. Cette étude cherche à savoir comment optimiser ceux-ci pour prendre en compte les ressources mellifères.

Q : Comment les résultats de cette étude seront communiqués, notamment aux partenaires privés ?
R : Un guide va être édité et distribué sous format papier aux gestionnaires forestiers, il sera également disponible gratuitement en ligne sur internet.
Un travail sera fait avec les gestionnaires coordinateurs qui peuvent embaucher des privés afin qu'ils prennent en compte les ressources mellifères dans leur cahier des charges de débroussaillement.

Q : Peut on ressemer derrière un débroussaillement ?
R : Non, ça serait trop de travail et ce n'est pas souhaitable car un fin tapis végétal est très inflammable et on perdrait le bénéfice du débroussaillement.

Q: Les engins de débroussaillement coutent cher, n'y a-t'il pas une tentation de sur-débroussailler pour rentabiliser ces engins ?
R : Non, à l'inverse, seuls 50 à 70% de ce qui devrait être débroussaillé est fait.

Q : Est-ce que l'éco-débroussaillage par pâturage est envisagé ?
R : Le pâturage permet de diminuer la fréquence des débroussaillements mécaniques mais son impact sur la ressource mellifère peut être plus négatif que celui des débroussaillements classiques.

Q : Est-ce que l'impact des brulages dirigés à été étudié ?
Cette modalité est prévue dans l'étude mais n'a pas encore été étudiée. L'impact de ces brulages dépend du milieu et de la façon dont ils sont réalisés mais il semble qu'ils soient plus favorables à la flore mellifère que les débroussaillements. Malheureusement les brulages dirigés vont devenir plus difficiles à mettre en œuvre avec l'apparition d'une loi prochaine interdisant les brulages de végétaux à l'air libre.

Le dépérissement de la lavande et du lavandin : Etat des connaissances, méthodes de lutte actuelles, recherches en cours

Intervention d'Eric CHAISSE du CRIEPPAM et de Cédric YVIN de l'ITEIPMAI*.

Depuis plusieurs années, le dépérissement de la lavande et du lavandin prend une ampleur considérable dans certains secteurs de la zone de production. Le responsable principal de cette maladie est le phytoplasme du Stolbur, bactérie sans paroi à l'origine de jaunisses sur de nombreuses plantes. Ce phytoplasme est transmis par une petite cicadelle nommée *Hyalesthes obsoletus*. En se nourrissant sur les plants de lavande ou de lavandin sur lesquels elle se développe, cette cicadelle est susceptible de transmettre à la plante le phytoplasme pouvant être contenu dans sa salive. Une fois présent dans la plante, le phytoplasme va se développer, obstruer les vaisseaux de transport de sève, et être à l'origine des différents symptômes liés au dépérissement : arrêt de croissance, jaunissement des feuilles, flétrissements, puis à terme mort de la plante.

Ci-dessus : larve de *Hyalesthes obsoletus*
Ci-contre : *Hyalesthes obsoletus* adulte (source : National Museum Wales).

En 2010 a débuté une étude approfondie de cet insecte vecteur, à travers la mise en place d'un vaste réseau de piégeage réparti sur l'ensemble de la zone de production de lavande et de lavandin (Alpes-de-Haute-Provence, Drôme, Vaucluse). Cette étude, regroupant autour d'un même objectif le CRIEPPAM, l'iteipmai et la FREDON PACA, va permettre d'en savoir plus sur la biologie de *Hyalesthes obsoletus* et sur la manière dont cet insecte interagit avec les cultures.
En 2011, le réseau de piégeage a été élargi (plus de 20 parcelles ont été suivies par les 3 structures), ce qui permet, pour certaines parcelles, de cumuler deux saisons successives de données de piégeage.

RÉSEAU DE PIÉGEAGE : UN PREMIER BILAN

Une très forte variabilité interannuelle
L'analyse des données obtenues ces deux dernières années nous montre qu'il est possible d'observer une variabilité interannuelle non négligeable des dates de sortie de *Hyalesthes obsoletus* adultes. En effet, *Hyalesthes obsoletus* étant un insecte xérothermique (c'est-à-dire qui aime les milieux chauds et secs), il va apparaitre plus précocement les années caractérisées par un printemps chaud et sec. C'est ce qui a été observé pour la parcelle de Lavande de population de Redortiers (04) en 2011. Les premiers *Hyalesthes obsoletus* adultes y ont été capturés le 27 juin, alors qu'en 2010 les premiers y sont apparus le 12 juillet. Selon les parcelles étudiées, les écarts peuvent aller jusqu'à 2 semaines.

Ces résultats montrent aussi une variabilité interannuelle très importante en termes d'effectifs de *Hyalesthes obsoletus* piégés. En effet, pour la parcelle de Lavande de population située à Redortiers (04), l'effectif total capturé en 2010 était de 610 individus, et il est tombé à 120 individus pour l'année 2011, soit une baisse de captures de 80% !. De la même manière, l'effectif total capturé en 2010 au sein de la parcelle de Lavandin Super située à Entrevennes (04) était de 296 individus, alors qu'en 2011 nous n'en avons capturé que 109 (-63%). Et des résultats comparables sont obtenus par les trois structures participant au réseau de piégeage, avec en moyenne une diminution de 50% des effectifs capturés. Notons cependant que les parcelles qui piégeaient peu d'insectes en 2010 n'en capturent en moyenne pas plus en 2011

Un impact du climat ?
Le climat est susceptible de jouer un rôle non négligeable dans ces variations d'effectifs capturés. L'été 2011, le mois de juillet en particulier, a en effet été sujet à plusieurs orages et périodes de températures bien plus basses que la normale saisonnière, le tout accompagné de vents forts. En comparaison, l'été 2010 n'avait pas subi autant de troubles. Les deux graphiques suivants montrent bien le lien qui peut exister entre le climat et les captures de *Hyalesthes obsoletus* adultes : on observe que l'arrivée des précipitations coïncide avec la chute des captures d'insectes

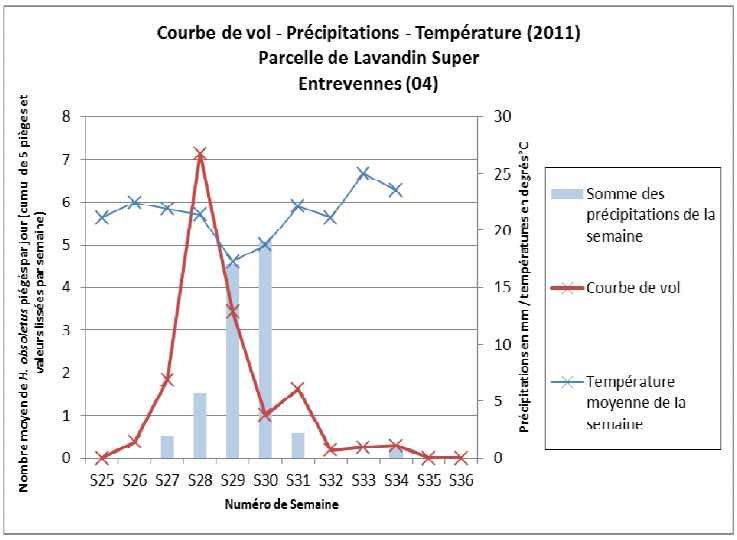

**ITEIPMAI = Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales et aromatiques.*

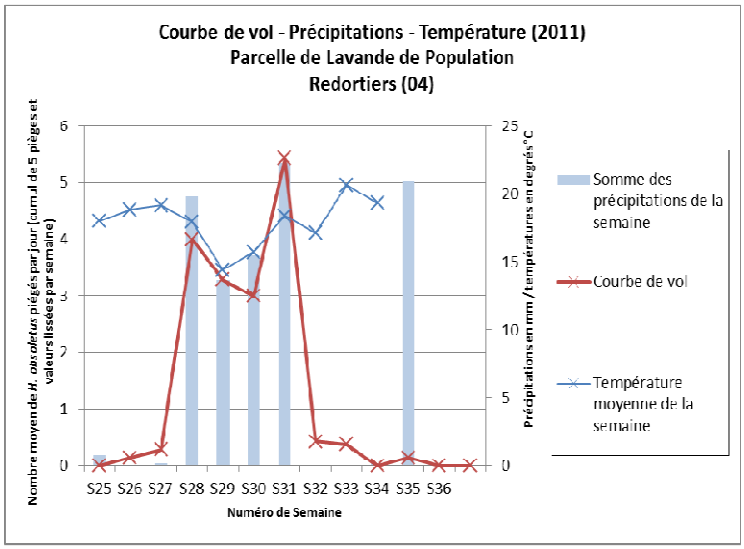

Courbe de vol, précipitations, température pour l'année 2011 à Redortiers (04).

Il est aujourd'hui impossible de dire si la diminution du nombre de *Hyalesthes obsoletus* capturés entre les années 2010 et 2011 est liée à une diminution du nombre d'individus adultes effectivement présents sur la parcelle, ou si elle est simplement liée à une perte de mobilité des insectes du fait des mauvaises conditions climatiques (températures, précipitations, vent,…), qui provoque une baisse des captures sur les pièges. Il faudra attendre le printemps 2012, voire l'automne suivant, et les « notations dépérissement » qui seront alors effectuées, pour observer ou non une augmentation des symptômes liés au dépérissement dans ces parcelles, et pour conclure quant à une éventuelle incidence de la baisse de l'effectif total piégé de *Hyalesthes obsoletus*. Quels que soient les résultats de ces notations, il est déjà convenu que le réseau de piégeage sera de nouveau installé dans les parcelles de la région au cours de l'été 2012. Cette action est en effet contenue dans le dossier CASDAR 2012-2014 piloté par l'iteipmai, qui contient par ailleurs de nombreux autres essais visant à mieux cerner les causes de l'épidémie et à trouver des solutions pour abaisser l'incidence de la maladie.

Ce programme est financé en 2011 par FranceAgriMer, le Casdar, la Région PACA, le CIHEF et l'Occitane.

Piste de lutte contre *Hyalesthes obsoletus*

Intérêt de l'argile (kaolinite) appliquée durant le vol des adultes de *Hyalesthes obsoletus*
Les essais ont été réalisés en 2010 sur la station du CRIEPPAM à Manosque, sur une plantation de l'année après écimage et comparent 4 modalités :
témoin non traité
témoin protégé par du filet insect proof,
traitements hebdomadaires avec du Décis
traitements à l'argile (12 kg / le rang – 6 applications).
Les premiers résultats des tests PCR de l'automne derniers montraient déjà un intérêt de l'argile par rapport aux autres modalités non protégées par du filet.
Depuis le printemps, les symptômes de dépérissement sont apparus et ont évolué durant la saison estivale.

A ce jour, les résultats restent très nettement en faveur de l'argile qui permet de diviser par 3 les attaques par rapport au témoin (Cf. graphique). Les différences statistiques sont hautement significatives et l'argile se détache du témoin non traité, tout comme la protection sous filet insect proof.

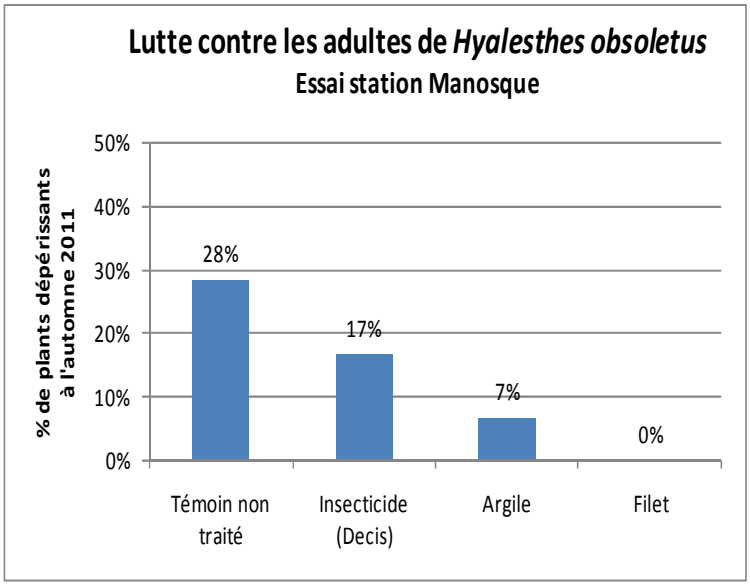

Malgré un pourcentage d'attaque dans l'argile de 3,6% des plants, la contamination reste très mesurée, alors que ces modalités côtoient les autres.

Des essais grandeur nature en 2011
Grâce aux premiers résultats observés à l'automne dernier sur cet essai en petites parcelles, le CRIEPPAM et la Fredon PACA ont mis en place plusieurs essais avec de l'argile ou du talc sur des parcelles de plusieurs milliers de m², afin de limiter les recontaminations d'une modalité à une autre.
D'autre part, l'essai de la station a de nouveau été traité cette année, après récolte des fleurs.
Dans tous ces essais, le nombre de traitements à l'argile a été réduit à 2 ou 3 traitements durant la saison.

Les résultats d'efficacité ne seront connus qu'à partir du printemps prochain (laps de temps nécessaire à l'apparition des symptômes) et confirmés à l'automne 2012 (tests PCR).

S'ils confirment ceux réalisés en petites parcelles expérimentales, ce sera la première lutte présentant un intérêt contre cet insecte.

D'autres résultats intéressants
Les travaux réalisés sur cet insecte ces dernières années, sur d'autres cultures à travers le monde, donnent des informations sur son comportement, ces milieux de vie préférés, …

Cet insecte, à l'état adulte semble particulièrement affectionner la chaleur. Il semblerait que, plus le sol présente de surface en sol nu, plus le nombre de captures d'adultes sur les pièges est important (travaux Institut Français de la Vigne et du Vin).

L'idée a donc été d'enherber avec de l'orge de printemps les interlignes de lavandes (Cf. photo) pour limiter la surface en sol nu.

Des mesures de captures d'adultes de *H. obsoletus* ont été faites durant tout le vol dans la parcelle enherbée et la parcelle en sol nu.
2 fois moins d'adultes ont été piégés dans la parcelle enherbée avec de l'orge par rapport à la parcelle témoin.

L'enherbement limiterait donc la présence d'adultes de cet insecte, par l'effet protection visuelle et/ou l'effet couverture végétale.
D'autre part, des travaux réalisés cette année par l'iteipmai sur la hauteur de vol de *H. obsoletus* montre que les adultes voleraient préférentiellement entre 0 et 40 cm du sol. Donc en toute logique, tout obstacle naturel (haies, murs, …) ou artificiel (barrière végétale, filet, …) devrait permettre de limiter les infestations l'année de plantation en pépinière et en parcelle.

Tous ces résultats encourageants pour la réduction des contaminations de jeunes plantations seront à confirmer les années à venir, par la poursuite des essais et les tests de nouveaux moyens de lutte.

Ce programme a été financé en 2011 par FranceAgriMer, le Casdar, la Région PACA, le CIHEF et l'Occitane.

Synthèse des débats qui ont suivi cette présentation

Q: Est-il possible de piéger *Hyalesthes* avec des phéromones ?
R : Non, les phéromones sont développées surtout pour les lépidoptères et quelques coléoptères. On connaît très peu de choses sur *Hyalesthes.* Maintenant que d'autres cultures comme la vigne ou le tabac sont touchées, il y a plus de recherches sur le sujet mais il s'agit de travaux très long (20 ans pour développer une phéromone). En 2012 un essai d'élevage maîtrisé de cet insecte va permettre de mieux le connaître.

Q : L'argile protège les cultures mais ne lutte pas contre l'insecte. Est-il possible de laisser une parcelle non traitée à l'argile pour attirer l'insecte et ensuite le détruire ?
R : Bonne idée d'attirer d'un coté et de repousser de l'autre avec l'argile mais pour attirer il faut trouver une plante plus attractive que la lavande. Des études sont en cours avec le gattilier.

Q : Le gattilier est une plante mellifère, attention aux abeilles lors des traitements sur gattilier et risque de dénaturation du miel de lavande ?
R : Si le gattilier donne des résultats intéressants, il sera utilisé sous forme d'huiles essentielles pour les piégeages et non en plantation.

Q : Si on arrache une plante touchée, est-ce que l'insecte se déplace sur les rangs voisins ?
R : Quand une parcelle est arrachée il faut prendre soin de ne pas replanter avant 2-3 ans car l'insecte est capable de finir son cycle sur céréales ou autres plantes hôtes. La larve reste sur les racines, seul l'adulte se déplace.

Q : Existe t'il des pathogènes de *Hyalesthes* et si oui, sont ils dangereux pour l'abeille ?
R : Il en existe très peu car les larves sont protégées dans le sol par un cocon qu'elles sécrètent. Les adultes sont plus vulnérables mais n'ont pas de prédateurs spécifiques.

Q : Il y a t'il des traitements insecticides pendant la floraison ?
R : Non, les essais ont montré que les insecticides n'étaient pas efficaces. L'argile est plus efficace.

Q : Quel est l'impact de la limitation de la taille des parcelles?
R : Le morcellement et les haies peuvent être un facteur de diminution de la dispersion des cicadelles. Mais cela est difficile à mettre en œuvre sur le plateau de Valensole;

Q : Pas de dépérissement en Drome est-ce le morcellement du territoire qui les protège?
R : Non, dans les Hautes Alpes il n'y a plus de lavandes à cause du dépérissement et pourtant le parcellaire était morcelé. En Drome, les cicadelles sont présentes en faible quantité pour le moment. Mais les producteurs plantent des variétés sensibles, risque d'un dépérissement fort dans la Drome dans les années à venir.

Q : Est on sûr que *Hyalesthes* est la cause du déperrissement à St Jurs ?
R : A St Jurs la profondeur du sol est beaucoup plus faible donc dés qu'il y a un problème climatique les plantations sont plus touchées. A St Jurs et Puimoisson il y a une souche du phytoplasme qui est prédominante, cette souche est peut-être plus virulente.

Remarque : L'ADAPI va mener des essais pour mesurer l'impact de 'application d'argile sur le butinage et la qualité des miels.

Effet du thiaméthoxam sur le comportement de l'abeille domestique : évaluation des performances de vol de retour des butineuses par la technologie RFID

Intervention de maxime BEGUIN

Les insecticides sont une des causes suspectées d'affaiblissement des abeilles domestiques.
Les butineuses sont particulièrement exposées à ces molécules. Dans ce cadre, le Projet TechBee a pour but de mettre en évidence un effet sublétal du thiaméthoxam, substance active du Cruiser©, sur les performances de vol de retour à la ruche des butineuses.

Pour cela, des butineuses de pollen sont capturées, marquées à l'aide de puce RFID, contaminées, ou non, avec 1 ng de thiamethoxam par abeille, puis relâchées autour de la ruche. Cette dose correspond à celle pouvant être ingérée dans l'environnement, comprises entre 0,17 et 2,37 ng / abeille / jour (données Afssa, récoltées à partir d'un colza d'hiver traité).
Suite à cela, le succès de retour est calculé ainsi que le temps de retour pour chaque lots d'abeille (Témoin / Contaminé).

Puce RFID sur le thorax d'une abeille

Une première expérimentation est menée pour tester un effet « distance » du pesticide avec des relâcher à 350, 500 et 1000 m de la ruche. Cette expérience montre une différence entre les deux lots au niveau du succès de retour (à 500 et 1000 m) d'autant plus forte que la distance augmente. Il y a jusqu'à 8 % de retour en moins pour les abeilles contaminées à 1000m.

Le temps de retour est également affecté. Plus la distance est grande, plus les abeilles contaminées mettent de temps à rentrer après le relâché. Il n'y a pas de différence à 350 m, mais à 500 et 1000 m les lots contaminés mettent respectivement 1min et 2min 23s de plus que les témoins pour retourner à la ruche.

Une seconde expérimentation a pour but de mesurer un effet « naïveté » de l'abeille sur sa réponse à l'insecticide. Pour cela, il est comparé des relâchés de butineuses sur un lieu connu contre des relâchés sur lieux méconnus. Cette expérience démontre un effet positif de la connaissance du lieu de relâché sur la performance de retour à la ruche. Ainsi, les abeilles exploratrices seraient davantage affectées par l'insecticide que les butineuses habituées à un site de butinage en particulier.
L'insecticide affecterait les capacités d'orientation des abeilles. Une zone de butinage éloignée de la ruche augmenterait le risque de perte de butineuse s'il y a contamination.

Dispositif RFID à l'entré de la ruche

Synthèse des débats qui ont suivi cette présentation

Q: Dans le Cruiser© il y a également des fongicides, est-ce que leur effet a été pris en compte ?
R : Non. Il existe un effet de synergie entre les fongicides et le thiamethoxam pour les parasites de la graine du colza mais cet effet n'a pas été évalué pour l'abeille. De plus, il n'a pas été démontré que ces fongicides soient systémiques et migrent dans la plante, l'effet de synergie n'a lieu qu'au niveau de la graine.

Q : A-t'on une idée des vente du Cruiser OSR ?
R : En moyenne en France, 60% des surfaces de colza sont emblavées avec du Cruiser OSR. Mais certaines régions ont limité son utilisation comme la Bretagne ou les pays de la Loire où des coopératives ont refusé de fournir du Cruiser OSR aux agriculteurs. Si seuls 20 à 30% des surfaces sont emblavées avec du Cruiser dans ces régions, c'est que dans d'autres ces surfaces atteignent 80% pour avoir une moyenne nationale de 60%.

Q: Les expériences décrites ne portent que sur le retour à la ruche mais les abeilles ont toujours la puce, est-ce qu'on peut attendre d'autres résultats ?
R : Il y a en effet eu des enregistrements des sorties suivantes. Ces enregistrements sont difficiles à exploiter mais ils existent si on veut analyser des répercutions sur le long terme.

Suivi de l'activité des ruchers sur lavandes et étude de cas concret (2009 - 2011)

La miellée de lavandes représente environs 50% de la production de miel en PACA. Cette miellée de fin de saison est particulière de part son importance au niveau économique mais aussi au niveau de son impact sur les ruches. Depuis 2009, l'ADAPI, en partenariat avec l'INRA, a mis en place un observatoire de 340 ruches sur la miellée de lavandes, réparties sur 3 zones de production (Drôme, Lure-Albion, Valensole). L'intérêt de cet observatoire est, entre autre, de comprendre les cas de dépopulation soudaine de colonies.
Pour les apiculteurs, l'observatoire, tout en apportant un outil de décision pour préparer les ruches à la miellée sur lavandes, doit mettre en évidence les intoxications et aider à aménager les conditions les évitant.

Observatoire → Facteurs d'activité
→ Recommandations

A terme, l'observatoire doit comprendre pourquoi l'activité d'une ruche (dynamique bi-journalière de la prise de poids des colonies) ou d'un rucher peut être ralentie, arrêtée, ou accélérée en mesurant et analysant les différents facteurs influant la prise de poids. La variabilité de l'activité (gain de poids, Fig.1) est analysée par des facteurs mesurables : la ressources, la population, l'état sanitaire.

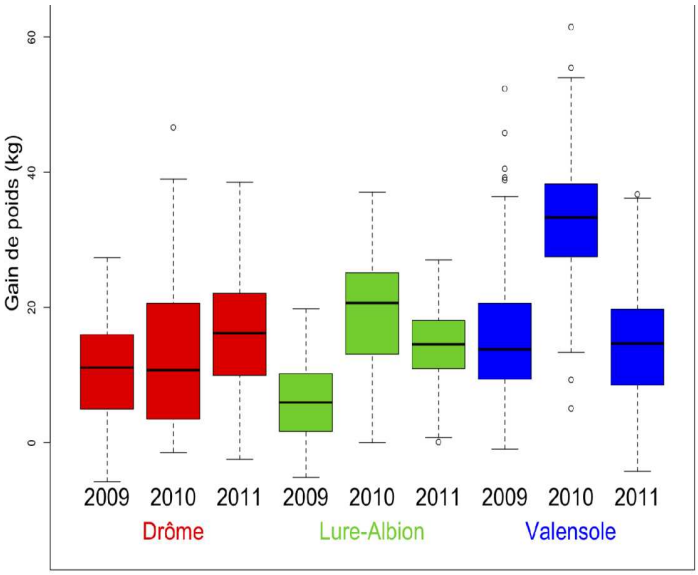

Figure 1 Variations des gains de poids en fonction des 3 zones de production et des années.

Actuellement, l'observatoire à mis en évidence un effet négatif de la charge en varroa sur l'activité des colonies (Fig.2). Les ruches avec moins de 3 varroas pour 100 abeilles à J0 présentent un gain de poids en moyenne supérieur de 3 kg (entre 1 et 4 kg) en 2009, de 10 kg (entre 7 et 13 kg) en 2010 et de 5 kg (entre 3 et 9 kg) en 2011 à celui des ruches très infestées (+ de 3 varroas pour 100 abeilles) indépendamment de la zone et du rucher. Attention ce résultat n'indique pas l'infestation en varroa de la colonie mais cette charge en varroa phorétique peut être considérée comme un indicateur de la faiblesse de la colonie.

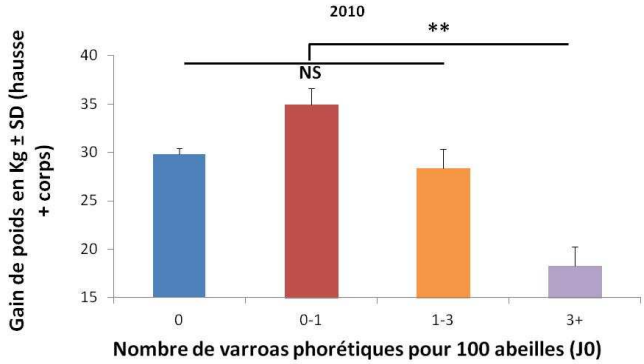

Figure 2 Influence de la charge en varroa à J0 sur la prise de poids des ruches

Inversement la quantité de couvain des colonies aura un impact positif sur l'activité des ruches (Fig.3). Les colonies avec plus de 10 000 cellules de couvain operculées en début de miellée auront une productivité supérieur en 2009 de 4kg (0 à 6), en 2010 de 8kg (4 à 12) et en 2011 de 4Kg (2 à 6). Le couvain peut être le témoin de la vitalité de la colonie

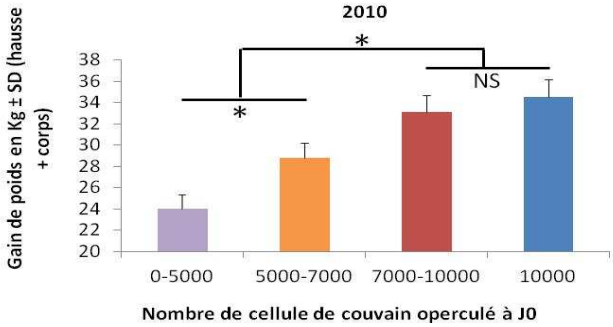

Figure 3 Influence de la quantité de couvain à J0 su la prise de poids des ruches

Mais bien d'autres facteurs restent à analyser comme l'influence des toxiques sur l'activité des ruches mais aussi l'influence du climat sur la nectarification des lavandes. L'Observatoire de la miellée de lavandes est un outil d'analyse qui doit à terme permettre de comprendre tous les comportements anormaux des ruchers placés en environnement lavandes.

Alban MAISONNASSE, ADAPI

Info WEB

12000 visites sur la page WEB du suivi du poids des ruches sur lavandes 2011
entre le 15 juin et le 15 octobre
Plus de 8000 en juillet
Un total d'environ 500 visiteurs différents

Synthèse des débats qui ont suivi cette présentation

Remarque :
Plus de 3 varroas pour 100 abeilles dans la colonie entraine une diminution de la production de miel.
Plus de 10 000 cellules operculées de couvain en début de saison permet une augmentation de la production de miel.

Q : Peut-on se rendre compte du niveau d'infestation en varroa par une simple observation visuelle ?
R : Pas de lien avéré !

Q : Quel est le nombre de Varroa total par colonie ?
R : 1000-2000 Varroa par colonie

Q : Est-ce courant d'avoir des colonies avec plus de 3 varroas pour 100 abeilles ?
R : Ce cas représente un quart des colonies de l'observatoire

Q : Les colonies à plus de 3 varroas ont-elles plus de couvain fermé à J0 ?
R : Pas de lien avéré

Q : Que donnent les traitements flashs s'il y a beaucoup de varroas avant la miellée ?
R : L'acide formique flash sur éponge 1 mois avant la miellée de lavande ne donne pas de résultats probants sur l'état des ruches en sortie de saison.

Remarque : Sur le parcellaire, la quantité de lavande disponible n'impacte pas la miellée.
La taille du parcellaire n'a pas d'impact. Certains ruchers où la lavande est présente en grandes quantités sont entourés de beaucoup d'autres ruchers et peuvent présenter des problèmes de dérive, compétition…

Q : En 2010, le gain de poids total des ruches de Drôme et Lure-Albion est environ le même, mais le gain de poids des hausses est différents, pourquoi ?
R : Le comportement est différent selon les ruchers (stockage dans le corps ou dans la hausse)

Q : Certaines hausses présentent une valeur négative, pourquoi ?
R : La ruche peut arriver avec des stocks dans la hausse mais finir par stocker ces réserves dans le corps.

Remarque : Très peu de pollen des cultures dans les pollens où l'on retrouve des résidus de pesticides

Efficacité des médicaments AMM dans la lutte contre varroa, focus sur L'APIVAR®

Les abeilles parasités par le varroa présentent un poids réduit (<30%), une durée de vie limitée (<30%), sont inaptes à certaines tâches, ont un système immunitaire réduit et une forte infestation de la ruche en fin d'été peu induire sa mort durant l'hiver. Il est donc très important de maintenir une population de varroa basse tout au long de l'année et particulièrement en fin d'été pour avoir une population d'abeilles d'hiver saine.
Pour réguler les populations de varroa, six différents produits phytopharmaceutiques avec une autorisation de mise sur le marché son disponible :

-Apistan : un traitement de fin d'été à base de Tau-fluvalinate qui ne présente qu'une faible efficacité depuis l'apparition de souche de varroa résistante.

- Thymovar – Apilifevar – Apiguard : trois traitements à base de thymol qui constituent chacun la base d'un traitement alternatif contre varroa de fin d'été et qui doivent être complétés par un traitement hivernale.

- Apivar : est un traitement de fin d'été à base d'amitraze.

Depuis 2004 l'ADAPI a engagé des expérimentations pour suivre l'efficacité et optimiser l'emploi d'Apivar® contre Varroa (Fig.1).

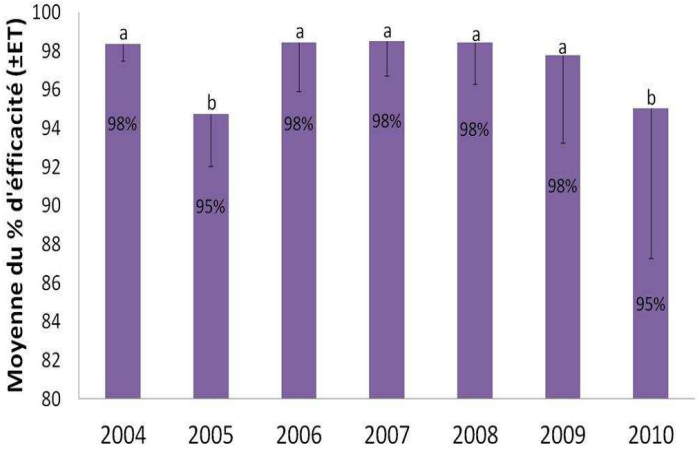

Figure 1 Efficacité d'Apivar de 2004 à 2010 dans les expérimentations de l'ADAPI

Depuis 2008, l'ADAPI a testé l'effet d'un traitement Apivar® classique contre varroa comparé à un emploi modifié : les lanières Apivar® sont grattées à l'aide du lève cadre et repositionnées dans la grappe au bout de 4 semaines de traitement.

Pour chaque année d'expérimentation, 2 ruchers de 20 ruches ont été suivis en Vaucluse. Dans chaque rucher deux lots de 10 ruches ont été constitués pour chacun des 2 modes de traitement (classique et repositionné).

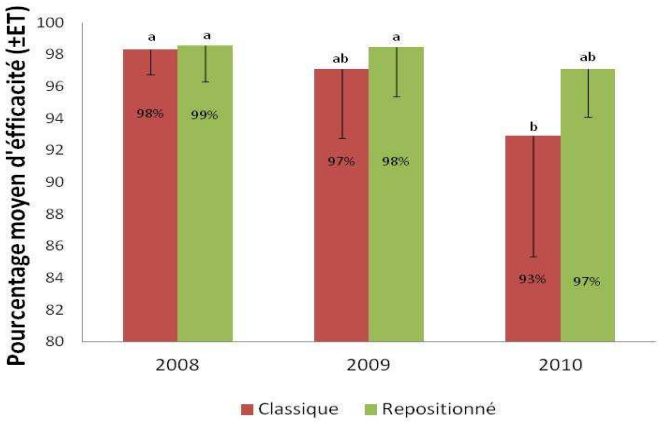

Figure 2 Efficacité moyenne du traitement Apivar® en fonction des modalités d'application et des années

Avec le grattage et le repositionnement des lanières, des améliorations des efficacités sont observées en comparaison du traitement classique, particulièrement en 2010 (Fig. 2) :

- la baisse de l'efficacité est beaucoup moins importante et non significative entre les années (99% en 2008, 98% en 2009 et 97% en 2010)

- le repositionnement diminue l'hétérogénéité de l'efficacité du traitement Apivar® notamment en 2009 et 2010.

Dans nos expérimentations l'utilisation d'Apivar® selon les préconisations habituelles reste un moyen de lutte correct contre varroa. Le repositionnement au milieu du traitement apporte un effet positif ($P<0.05$) sur l'efficacité d'Apivar® contre varroa, notamment en **rendant le traitement plus homogène et plus efficace**.

Alban MAISONNASSE, ADAPI

Synthèse des débats qui ont suivi cette présentation

Remarques :
Apistan : sur 44 colonies traitées, 50% présentent une efficacité supérieure à 90%
Apivar : 70% des colonies ont une efficacité supérieure à 90%
Le manque d'efficacité du traitement en 2010 explique le fort taux de varroa en 2011, mais il ne s'agit pas d'un cas général et ce n'est pas forcement dû à un traitement raté.

Q : L'utilisation de type de ruche différent (Dadant vs Langstrot) impacte t-il l'efficacité du traitement ?
R : L'effet est meilleur en Langstrot qu'en Dadant (la différence est significative mais pas très importante).

Q : Y a-t-il encore du produit dans les lanières Apivar après 12 semaines d'utilisation ?
R : Apparemment il n'y a plus de produit après 10 semaines de traitement (assuré par le fabriquant)

Remarque : L'augmentation du nombre de varroa d'une année à l'autre entraine une augmentation du nombre de varroa résiduel même si l'efficacité reste de 98% !
Il y a des différences entre les modes d'utilisation durant les expérimentations ou par les apiculteurs, les lanières Apivar sont appliquées plus longtemps et les traitements de contrôle sont réalisés plus tard.
Problèmes de méthode artisanale utilisée à la place de produit AMM, mais le protocole d'utilisation de ces produits sont mal définis ou à préciser (période de présence dans les ruches à augmenter, plus de 6 semaines nécessaires)
Les résultats de 2010 sur la réaction de mortalité avec l'Apivar (mortalité plus progressive par rapport à 2008 et 2009, où les chutes sont plus radicales)

Q : Quels sont les traitements flashs utilisés ?
R : L'acide formique a été utilisé en saison dans 6 ruchers différents (20 ruches traitées et 20 ruches témoins dans chaque rucher). Traitement avec 60% d'acide formique, 30 ml sur éponge, un mois avant le début de la miellée lavande. Mais ce traitement n'a pas d'effet positif ou négatif sur la miellée.

Q : Peut-on dire qu'Apivar est efficace avec une efficacité de 93% ?
R : Avec ce taux d'efficacité il faut compléter avec un traitement d'hiver (Acide Oxalique)

Q : Apivar est-il plus efficace en traitement tôt (Juillet) ou tard (Septembre) ?
R : La survie des ruches est peut-être meilleure si le traitement est effectué plus tôt, mais cette application engendre des contraintes techniques (à faire pendant la récolte) : Pratique à tester !!

Les pertes hivernales de colonies chez les apiculteurs français : comparaison entre régions, identification des facteurs de risques

L'enquête ITSAP – Institut de l'abeille a été lancée à partir de l'hivernage 2007/2008 pour répondre au besoin d'estimation du niveau des pertes hivernales en France, et pour tenter de mieux comprendre leur origine. Elle a été renouvelée en 2009, 2010 et 2011.

Afin de simplifier la lecture du document, chaque enquête est désignée par l'année correspondant à la sortie d'hivernage de la campagne concerné. Ainsi l'enquête concernant l'hiver 2008/2009 est désignée par « 2009 ».

Méthodologie

L'échantillon d'apiculteurs ciblé a été défini par un tirage au sort dans les listes des adhérents des ADA, composées de professionnels ayant un cheptel supérieur à 150 ruches. Le taux de sondage souhaité a été fixé à 20% des listes d'adhérents. Afin d'assurer ce taux de sondage, il a été décidé de doubler le tirage au sort avec une liste de « titulaires » et une liste de « suppléants ». Chaque titulaire ne renvoyant pas le questionnaire est remplacé par un suppléant, dans la mesure du possible, suivant l'ordre de la liste.

Le questionnaire est composé de deux grandes parties. La première concerne l'exploitation dans son ensemble, alors que la seconde permet de récolter des informations au niveau du rucher. Il a été conçu pour répondre aux objectifs de l'enquête.

Pour chaque rucher le nombre de colonies hivernées est demandé ainsi que le nombre de colonies perdues pendant l'hivernage (mortes et non valeurs), ce qui permet le calcul des taux de pertes. Un certain nombre de questions permettant de qualifier les conditions de mise en hivernage ainsi que les pratiques de l'apiculteur sont également posées. Elles ont pour but de réaliser une description des conditions et des pratiques de mise en hivernage, et également d'étudier les liens entre ces facteurs et le taux de pertes afin d'identifier les facteurs de risques prépondérants.

Taux de pertes hivernales de 2008 à 2011

L'un de ses objectifs est la quantification des pertes aux niveaux national et régional.

Nos résultats font état d'un taux de pertes national qui oscille entre 20% et 30% selon les années, dont la moitié est constitué de colonies retrouvées mortes, le reste étant constitué des colonies considérées comme des « non valeurs » (faibles, malades, bourdonneuses). Si l'on considère l'ensemble des colonies perdues (mortes et non valeurs), on trouve en 2011 29 % de colonies bourdonneuses, 15 % de colonies malades et 12 % de colonies avec des symptômes type CCD.

On observe globalement de fortes disparités du taux de pertes entre les régions, et au sein d'une même région selon l'année considérée.

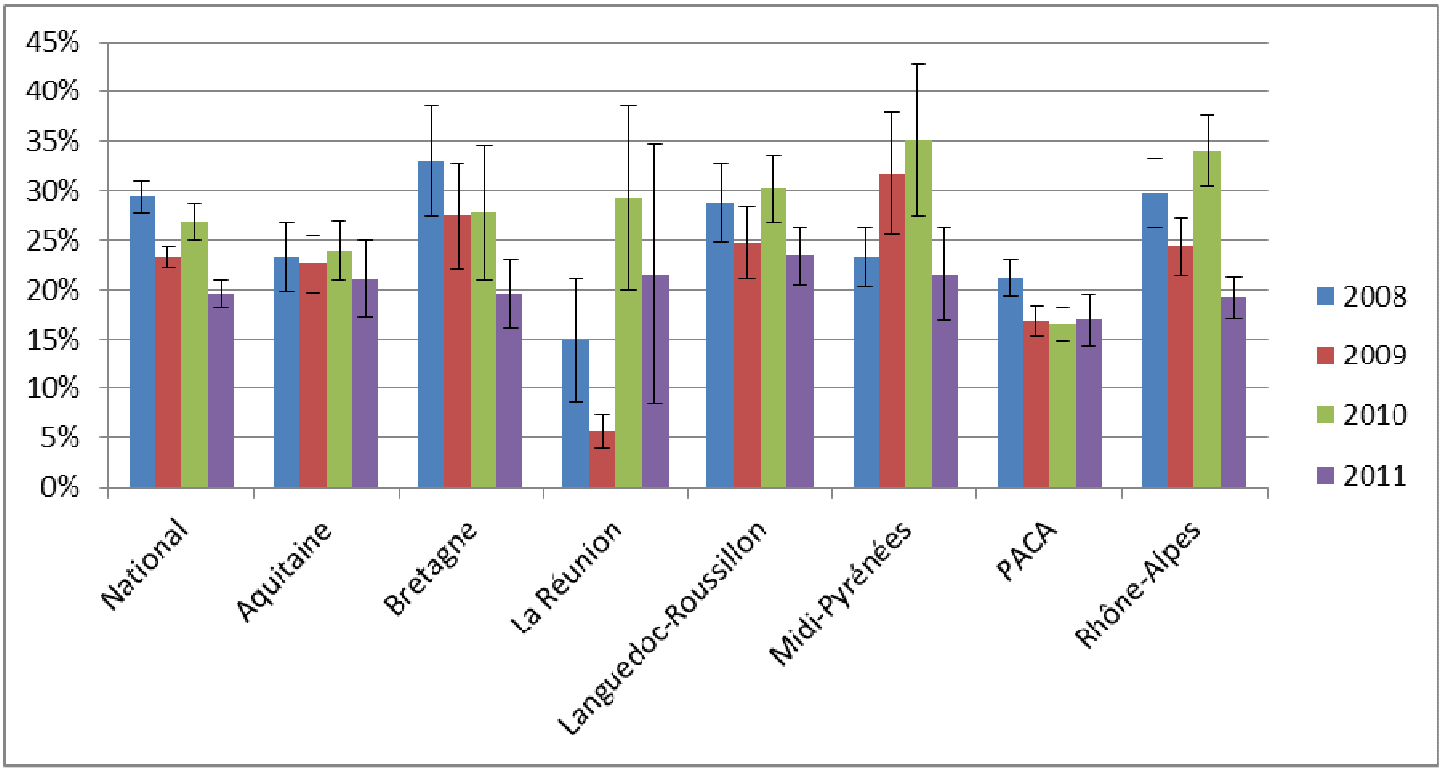

Figure 1 Détail par région des taux de pertes hivernales 2008 à 2011 des régions ayant fourni les données d'au moins 5 exploitations pour les 4 campagnes. Les barres d'erreur représentent l'erreur type de l'estimation du taux de pertes.

Etude des facteurs de risque
Les données récoltées par le biais de l'enquête ITSAP – Institut de l'abeille permettent d'effectuer une recherche de facteurs de risques, avec pour but de hiérarchiser les facteurs identifiés pour définir les priorités en terme de recherche et de précautions à prendre sur le terrain.

Cette analyse a permis d'identifier cinq facteurs de risques prépondérants pour les pertes hivernales de colonies qui sont : la **stratégie de lutte contre le varroa,** la **force des colonies à la mise en hivernage**, la **disponibilité en ressources**, l'**état des réserves avant nourrissement** et la **fonction du rucher**.

Pour pouvoir être analysées, les stratégies de lutte contre varroa ont été classées en cinq « profils de traitement ».

Profil a Traitements considérés *a priori* comme insuffisants : pas de traitement ; traitement tardif (après le 1er octobre); thymol, acide formique ou acide oxalique en emploi unique; emploi d'un « autre » principe actif (différent de ceux listés dans les profils) utilisé seul ou en complément de thymol, d'acide formique ou d'acide oxalique
Profil b Traitements avec médicament AMM Apivar® (amitraze) ou Apistan® (fluvalinate), sans traitement complémentaire
Profil c Traitements à base d'amitraze ou de fluvalinate réalisés à partir d'une préparation extemporanée, sans traitement complémentaire
Profil d Traitements en deux temps, une première intervention à base de thymol ou d'acide formique complétée par un second traitement (d'amitraze, fluvalinate ou acide oxalique)
Profil e Traitements répétés 2 fois ou plus, non classés dans les profils précédents

Les informations obtenues lors des quatre campagnes montrent que l'utilisation du profil « b » conduit systématiquement à des pertes moins importantes que l'utilisation du profil « a ». La comparaison du profil « b » avec les trois autres profils donne des résultats qui ne se vérifient pas de la même façon pour chaque année de l'enquête, ce qui ne permet pas d'en tirer une conclusion générale.

Cette étude a également mis en évidence l'importance de la force des colonies et de leurs réserves avant nourrissement pour mettre de son côté toutes les conditions d'un hivernage serein. La question reste posée de savoir pourquoi et dans quelles conditions les colonies arrivent faibles à l'hivernage ou avec de faibles réserves. Une des explications avancée par l'enquête est l'importance de l'emplacement d'hivernage en termes de ressources disponibles.
D'autre part les résultats de l'enquête mettent en avant une meilleure réussite de l'hivernage pour les ruchers composés à plus de 80% d'essaims, confortant à nouveau les craintes liées à l'impact des défaillances de reines sur les taux de pertes, partant de l'hypothèse que les reines « s'épuisent » rapidement.

Céline Holzmann,
ITSAP – Institut de l'abeille

Synthèse des débats qui ont suivi cette présentation

Intervention de Pascal Jourdan :
L'enquête permet de dégager des pistes de travail, des facteurs de pertes de colonies. Cette enquête est la base du nouveau projet RésAPI qui doit déterminer grâce à plusieurs indicateurs l'état des colonies avant la mise en hivernage et les relations avec les pertes hivernales de colonie.

Q : Pourquoi les intoxications n'apparaissent pas comme un facteur de risque ?
R : Le facteur existe mais ne ressort pas car il y a un manque de réponses des enquêtes.
Les cas de pertes par intoxication ne ressortent pas car les intoxications sont des cas isolés. De plus, cette enquête ne permet pas d'étudier des phénomènes survenus au cours de la saison et ayant des effets à long terme, seuls les conditions de mise en hivernage sont étudiées.

Q : « Le facteur état des provisions avant nourrissement ne semble pas être un facteur pertinent chez moi », comment exploiter ce facteur ?
R : Ce facteur demanderait une étude région par région (il peut y avoir des spécificités régionales) mais nous n'avons pas un taux de retour régional suffisant.
Au niveau national, l'état des provisions avant nourrissement est un facteur pertinent. Le nourrissement ne semble pas arriver à compenser l'état des réserves.

Remarques : ce facteur montre que :
Soit le nourrissement est mal appliqué, intervient trop tard ou est insuffisant,
Soit il ne compense pas un effet négatif qu'a subit la colonie avant le nourrissement.

De nouvelles aides de la région PACA

Dans le cadre du PDRH (Programme de Développement Rural Hexagonal) 2007-2013, la région PACA a ajouté 2 nouvelles aides à son Document Régional de Développement Rural (DRDR) :

Investissements de transformation à la ferme dans les exploitations agricole

Dispositif 121C4 du DRDR PACA.

Ce dispositif s'inscrit dans l'axe 1 du DRDR : Modernisation des exploitations agricoles.

Il s'agit d'une aide à l'acquisition de matériel et d'équipements nécessaires et spécifiques au processus de transformation des produits issus de l'exploitation ainsi que les aménagements intérieurs spécifiques, à l'exclusion des bâtiments.
Le matériel ainsi que les aménagements intérieurs de miellerie sont éligibles.

Ces aides portent sur du matériel neuf et non financé par crédit-bail.

Cette aide s'adresse aux exploitations individuelles et aux sociétés.

Le montant minimum d'investissements éligibles est de 15000€ H.T., le montant maximum est de 100000€.

Le taux d'aide est de 40% (15% Conseil régional, 5% Conseil général, 20% FEADER) majoré de 10% pour les J.A.

Point de vente directe des produits des exploitations agricoles

Dispositif 311 bis du DRDR PACA.

Ce dispositif s'inscrit dans l'axe 3 du DRDR : Diversification de l'économie rurale.

Cette aide concerne les investissements relatifs à la création, la rénovation ou l'extension de point de vente directe qui peut être individuel ou collectif. Elle s'adresse à toute personne physique ou morale exerçant une activité agricole à titre principale.

Pour être éligible ces points de vente doivent concerner des produits provenant exclusivement de l'exploitation ou des exploitations des producteurs membres du point de vente collectif. Dans le cas d'un point de vente individuel, le local doit être situé sur l'exploitation.

Sont éligibles : les investissements en matériel, équipement et aménagement intérieur ainsi que l'aménagement extérieur pour l'accès au point de vente. Le petit mobilier et les bâtiments ne sont pas éligibles.

Le montant minimum d'investissements éligibles est de 10000€ H.T., le montant maximum est de 50000€ pour un point de vente individuel et 100000€ pour un point de vente collectif.

Le taux d'aide est de 40%, les études de marché ou de faisabilité pour les points de vente collectifs sont aidées à 80%

Pour ces deux mesures la région est guichet unique. Les formulaires et notices seront accessibles en ligne sur le site de la région d'ici fin janvier.

Pour plus d'information :
Feader-information@regionpaca.fr
04.91.57.54.07
Service gestion des fonds européens, direction des affaires européennes.

Dossier d'aide FranceAgriMer : Aide à la reconstitution du cheptel

Conditions :
Avoir un taux de perte supérieur à 30%, présenter un projet d'investissement d'un montant minimum de 1500€ hors taxes de dépenses éligibles et ne pas avoir déposé de demande d'aide au développement.

Etre affilié à l'AMEXA ou être cotisant de solidarité à la MSA, posséder un minimum de 70 ruches.
Les investissements devront être réalisés avant le 31 aout.

Montant de l'aide :
prise en charge forfaitaire de 8€ par reine et 30€ par essaim dans la limite de 200 unités. Le nombre d'essaims et/ou reines pris en charge ne pourra pas excéder le nombre de pertes de cheptel enregistré.

Les formulaires de demande et notices seront bientôt téléchargeables sur le site de FranceAgrimer : http://www.franceagrimer.fr

Les dossiers de demande d'aides sont à envoyer en recommandé avec accusé de réception à

FranceAgriMer
Direction Gestion des Aides
Unité OCM Pêche et Règlement Apicole
TSA 20002
93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex

avant le 15 avril 2012

Des messages « abeilles » dans les Bulletin de Santé du Végétal (BSV)

A la suite du Grenelle de l'Environnement, le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche a été chargé d'élaborer un plan visant à réduire de 50% l'usage des pesticides d'ici 2018 : le plan Ecophyto 2018.
Le Bulletin de santé du végétal est un Outil mis en place dans le cadre du plan Ecophyto 2018, axe 5, surveillance biologique du territoire.
Il s'agit d'un document public et gratuit informant les agriculteurs et techniciens des risques phytosanitaires. Il est élaboré à partir d'observations de terrain, de données météo, de modèles et d'analyses de végétaux. Il ne contient pas de préconisation de traitement mais annonce des niveaux de risques phytosanitaires.
Les différentes éditions du BSV sont publiées par région et concernent les productions dominantes au plan économique ou présentant des enjeux phytosanitaires forts sur le territoire.

En PACA, la diversité des territoires et des productions a conduit à l'élaboration de 10BSV différents : Arboriculture, grandes cultures, horticulture, maraîchage, oléiculture, plantes à parfum et aromatiques, riz, tomates d'industrie, viticulture et zones non agricoles.

Le BSV est un outil de référence des techniciens et agriculteurs dans la décision des traitements phytosanitaires, il paraissait donc important d'y faire paraître des messages de vigilance par rapport aux abeilles.
Le contenu des BSV étant très règlementé, l'ITSAP-Institut de l'abeille a proposé une note à l'Assemblée permanentes des Chambres d'Agriculture (leur parution est coordonnée par les chambre régionales d'Agriculture) sur la faisabilité de l'introduction de « messages abeilles » dans les BSV.
Cette notre a reçu en 2011 un accord de principe du Comité national d'épidémio-surveillance et l'ITSAP-Institut de l'abeille travaille alors avec la DGAL à la rédaction de ces messages qui devraient apparaître dés 2012 dans les premiers bulletins arboriculture (1eres floraisons) puis suivre dans les autres bulletins au fur et à mesure de la saison. :

Les BSV cibles :
- Grandes cultures : mars à août
- Oléagineux : mars à août
- Arboriculture : février à août
- Maraichage : février à aout
- Vigne

Contenu des messages :
- Rappel réglementaire : arrêté « abeilles » du 28/11/2003, arrêté « mélanges » du 07/04/2010 (mélanges de matières actives interdits).
- Information sur les bonnes pratiques vis-à-vis des abeilles
- Information sur les modes de vie des abeilles (horaire et aire de butinage)
- Inciter les agriculteurs à discuter avec les apiculteurs
- messages adaptés aux périodes de floraison
- Contact des structures compétentes

Consulter les BSV PACA : Site de la DRAAF
rubrique « sécurité et qualité des productions animales et végétales ».
http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal-BSV

Des messages « abeilles » dans les formations « CERTIPHYTO »

Le CERTIPHYTO est également un outil mis en place dans le cadre du plan échophyto 2018, il s'agit d'un certificat autorisant les usages professionnels des produits phytopharmaceutiques.
A partir de 2014, dans les domaines professionnels agricoles et non agricoles, la préconisation, la vente, l'achat et l'application de produits phytopharmaceutiques ne pourront se faire sans ce certificat.
Il existe plusieurs façon de l'obtenir dont une formation aux bonnes pratiques de traitement assurée par des organismes agréés par la direction de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture.

Dans le Var, la Chambre d'Agriculture dispense cette formation.
Là encore, c'est l'occasion de faire passer des messages sur les bonnes pratiques vis-à-vis des abeilles.

Les recommandations de cette formation portent sur le choix des produits (arrêté « abeilles » du 28/11/2003) et sur les mélanges (arrêté « mélanges » du 07/04/2010).

L'ADAPI poursuit son travail avec les Chambres d'Agriculture pour que ces messages abeille soient pris en compte dans les formations Certiphyto de tous les départements de PACA et compléter ces informations : bonnes pratiques vis-à-vis des abeilles, connaissances sur le mode de vie des abeilles, les modes d'intoxication et la conduite à tenir en cas de suspicion d'intoxication.

écophyto2018
Réduire et améliorer l'utilisation des phytos : moins, c'est mieux

IGP et label rouge : c'est le moment de s'inscrire

190 apiculteurs sont déjà inscrits dans la démarche qualité des miels de Provence.
Pour participer à cet effort collectif de défense et de promotion de nos miels, il vous suffit de contacter le SYMPAS.
La démarche concerne aussi bien le miel toutes fleurs que les miels monofloraux, et particulièrement le miel de lavande que ce soit pour de la vente en pots ou de la vente en vrac.

Avec l'évolution positive de la production de miel ces dernières années (même si ça reste toujours insuffisant !), la demande augmente pour les miels toutes fleurs ou le miel de lavande sous IGP.

Pour les récoltes 2012, il est encore temps de vous inscrire auprès du SYMPAS pour recevoir votre qualification.

Mais aucune demande ne pourra être traitée après le 31 juillet 2012.

Comment faire ?
Cela part d'une simple demande de votre part adressée au groupement par courrier.
Une visite de qualification est alors organisée pendant laquelle les locaux d'extraction, de conditionnement et de stockage, ainsi que le matériel sont vérifiés.
Rassurez-vous, les règles concernant ces points de contrôle ne sont pas très contraignantes : le local doit être fonctionnel et en bon état de propreté ; la chaîne d'extraction et de conditionnement doit être apte au contact alimentaire (ex : inox, plastique alimentaire, peinture alimentaire en bon état).

Si votre exploitation peut être qualifiée, vous récoltez vos miels comme d'habitude et prévenez le syndicat qui passe à nouveau chez vous pour évaluer le stock de miel potentiellement commercialisable avec l'appellation Provence.
Il est procédé à un échantillonnage et les prélèvements de miels sont envoyés au laboratoire pour s'assurer de la conformité du miel au cahier des charges.
Si tout est correct, vous pouvez débuter la commercialisation de votre miel avec l'appellation Provence.

Où se renseigner ?
- sur internet : www.miels-de-provence.com/ espace_pro.php
- par e-mail à **mielsdeprovence@free.fr**
- Par téléphone au **0951 162 462.**

Philippe PICARD

Salon International de l'Agriculture

Comme chaque année, l'apiculture professionnelle régionale sera présente au **Salon international de l'agriculture de Paris** qui aura lieu cette année du **25 février au 4 mars 2012**

1- **Sur le stand du conseil régional de PACA :**
Information et dégustation de miels seront proposées aux visiteurs du mardi 28 au jeudi 1er mars (aucune vente possible), et, tout au long de la semaine, le miel de lavande Label rouge accompagnera les plats proposés au restaurant provençal animé par le service Promotion de la chambre régionale d'agriculture.

2- **La Chambre d'agriculture et le Conseil général du Var** coordonnent eux l'organisation de la participation de l'agriculture varoise à ce salon.
Un stand de 10 m² est mis à disposition des apiculteurs sur lequel il y aura des animations mais aussi de la vente de produits.

P. PICARD

Nous avons besoin d'apiculteurs pour assurer les permanences sur ces deux stands ; une indemnisation des frais engagés sur place est prévue.
Les personnes intéressées
doivent se manifester très rapidement auprès de l'ADAPI

Fête du miel de Mouans-sartoux : c'est le dernier dimanche d'avril !

Voilà la 18ème ! La prochaine Fête du miel de Mouans-Sartoux se déroulera le **dimanche 29 avril prochain**,

Vous trouverez **en page 19 de ce bulletin un formulaire d'inscription à la fête à renvoyer à l'ADAPI**.

A réception de votre demande d'inscription, un courrier de confirmation d'inscription vous sera expédié pour vous donner tous les renseignements pratiques.

Nous vous rappelons que la *Charte des fêtes du miel APICULTEURS EN PROVENCE* est applicable à cette fête (ci-contre). Afin de contrôler l'observation de ses principes par les

Quelques points particuliers

exposants et notamment ceux relatifs à la revente des produits, il est demandé à chacun de déclarer au préalable les produits qu'il a l'intention de vendre sur son stand. Cette liste sera vérifiée ; il pourra en être de même pour les stands le jour de la Fête.

- la Fête du Miel c'est beaucoup de préparation avant, mais c'est aussi beaucoup de boulot pendant. **Nous avons besoin d'aide** pour que la journée du 29 avril se passe au mieux : de l'aide pour la préparation de la place la veille (tracer les places, mettre en place certaines animations ...), de l'aide le jour même (tirage au sort et accueil des participants, mise en place des dernières animations, fléchage des animations...), de l'aide après la fête c'est à dire le dimanche soir pour ranger. Alors, merci de vous manifester auprès de Jean-Louis LAUTARD pour proposer vos services (04 93 66 46 57 – jeanlouislautard@free.fr).

- **Concernant les repas :**
  - déjeuner : vous devez les réserver en notant le nombre de repas dans la case prévu à cet effet dans le bulletin d'inscription. Prévoyez vos couverts et vos assiettes.
  - dîner : comme d'habitude, nous préparerons un buffet froid après le rangement des stands ; cela nous permettra de ne pas rentrer le ventre vide chez nous mais surtout de passer un moment calme (ou pas…) et convivial ensemble après cette journée.

On vous attend nombreux pour cette 18ème Fête.
Rendez-vous le 29 avril.

CHARTE DES FETES DU MIEL

DE L'ESPRIT DES FETES DU MIEL

ART. 1 - la fête du miel APICULTEURS EN PROVENCE est une action collective de promotion de l'apiculture et des miels de Provence.
Chaque apiculteur a une mission pédagogique pendant cette manifestation, aussi bien sur son stand que dans les explications données pendant les séances d'animation.
Il ne s'agit pas d'une foire artisanale où les visiteurs peuvent y trouver tout et n'importe quoi. Une fête du miel est là pour montrer la diversité des exploitations et de nos talents.
Si elle permet de réaliser une bonne opération commerciale, elle n'en demeure pas moins une occasion privilégiée et exceptionnelle où un si grand nombre de producteurs de miel sont en contact direct avec les consommateurs. Le message à faire passer au public ou à la presse sur la réalité de notre métier doit être sans ambiguïté.

ART. 2 – de la responsabilité de chacun : Les fêtes du miel sont des évènements ayant pour but de promouvoir le METIER et les PRODUITS de l'apiculteur.
La revente de produits de la ruche et/ou de produits à façon est par principe interdite.
Si ces pratiques peuvent exister sur les marchés, elles n'ont pas leur place sur les manifestations *Apiculteurs en Provence.*
Cette règle vise à respecter le travail des vrais producteurs. C'est une des rares occasions pour ceux-ci d'en parler sans une concurrence acharnée de leurs voisins.

ART. 3 - Un esprit participatif : chaque exposant s'engage à faire tout son possible pour participer aux animations apicoles (ruche vitrée, extraction …). L'implication de chaque producteur est indispensable pour le bon déroulement de la manifestation et pour donner plus de crédibilité et d'efficacité aux messages véhiculés par les fêtes du miel.

ART. 4 - Soyons très attentifs à la qualité de nos miels. Lors de ces fêtes, le visiteur vient aussi pour se constituer des repères. C'est l'initiation à la découverte des principaux crus des miels de Provence qui joue notamment ce rôle (tout comme chacun des participants).
Il est donc très important par exemple que ce visiteur à qui on a dit que le miel de lavande avait une couleur qui varie du blanc nacré au jaune pale une fois cristallisé retrouve cette caractéristique sur vos stands. Il en va de notre **crédibilité**.
Au cours des dégustations et des animations, nous expliquons notamment les différents temps de cristallisation des miels (par exemple un miel d'acacia cristallise difficilement par opposition à un miel de lavande). Certains d'entre nous font le choix non condamnable de présenter à la vente des **miels "reliquéfiés".** Nous pensons qu'il est utile de dire la vérité aux visiteurs sur cette pratique professionnelle.

REGLES GENERALES

ART. 5 : Les fêtes du miel sont réservées aux **apiculteurs** affiliés à l'AMEXA et à jour de leurs cotisations aux structures partenaires d'APICULTEURS EN PROVENCE .

ART. 6 : **A la discrétion de l'organisateur**, et à titre exceptionnel, des apiculteurs ou des structures apicoles originaires ou non originaires de la région PACA peuvent être invités à la fête.
Des transformateurs de miels de PACA, ainsi que des personnes ou des structures exerçant une activité non apicole peuvent aussi être invitées dans la mesure où elles présentent un intérêt pour la manifestation.
Leur présence ne peut être qu'accessoire et priorité doit être donnée aux exposants et aux animations apicoles.

ART. 7 : Des frais de participation sont demandés aux exposants. Ils sont fixés à l'avance par l'organisateur et peuvent différer en fonction du type d'exposant (apicole ou non).

ART 8 : Des pots de miel ou des produits de la ruche sont demandés aux exposants pour la promotion, les animations ou comme dotation pour les jeux.

ART. 9 : un espace pour un stand est mis à disposition de chaque exposant. Les emplacements sont répartis entre les exposants par tirage au sort au début de chaque manifestation.

ART. 10 : les règles relatives à la vente.

a) par principe, tous les produits vendus sur les stands des apiculteurs sont des produits issus de l'exploitation ou transformés sur l'exploitation (*à l'exception des matières premières entrant dans la composition des produits transformés : amandes, farine, épices…).* Toute revente de produits apicoles leur est interdite.

b) la revente de produits non apicoles par les apiculteurs est interdite (ex : essence de lavande, poterie…)
Éventuellement ces autres produits peuvent être commercialisés par les exposants invités à cet effet (cf. art.6).
Une tolérance : si en complément de l'apiculture un exposant apicole exerce une autre activité agricole notoire, il garde le droit de vendre ces produits (ex : confiture de châtaigne, vin…) Des justificatifs pourront être demandés. A charge pour lui de leur donner l'importance qui est la leur dans une fête du **miel**.

c) Chaque fois que cela sera possible, seront invités à participer à la Fête des apiculteurs qui se seront spécialisés dans la production de gelée royale. La vente de ce produit leur sera donc exclusivement réservée.

d) Engagement sur l'honneur : lors de chaque inscription, l'exposant s'engage à déclarer tous les produits qui seront vendus sur son stand.
Avant la fête, une vérification de cette liste est effectuée à la lumière des règles relatives à la revente. Des remarques peuvent alors être faites au producteur, et le jour de la fête, l'organisation se réserve le droit de contrôler si le contenu du stand correspond bien à la déclaration. Tout produit non autorisé sera retiré du stand.

Bulletins d'inscription

16ème Fête du miel de Mouans-sartoux

*à renvoyer **avant le 15 février 2012** accompagnée du chèque de participation à :*
ADAPI – Philippe PICARD – Maison des Agriculteurs – 22 avenue Henri Pontier – 13626 AIX EN Pce

NOM :.....

ADRESSE : .....……

.....……

TEL : .....……

MAIL : …….....

Je, soussigné ....., demande mon inscription à la 18ème Fête du miel de Mouans-Sartoux qui se déroulera le dimanche 29 avril 2012.
Je disposerai d'un espace pour un stand de 4 mètres linéaires environ.
Je verse **85 €** de frais de participation :
(_) par chèque ci-joint libellé à l'ordre du SYMPAS
(_) en espèces ou par chèque le jour de la fête.

Je souhaite réserver mon déjeuner exposant (plat + dessert).

Prix unique : 10€ par personne. Indiquez le nombre de personnes dans la case ci-dessous :

[__] *Déjeuner*

FApportez vos couverts et assiettes.

(_) Merci de m'envoyer un reçu pour le paiement de mon emplacement.

Fait à : le SIGNATURE :

DES NOUVELLES DU RESEAU

Journée d'étude ANERCEA

Les prochaines journée d'étude ANERCEA auront lieu les 7 et 8 février 2012 à Léon, dans les Landes.

Thème : « Station de fécondation, élevage : témoignage d'éleveur »

- Présentation d'une station de fécondation : aspects administratifs, organisationnels et techniques d'une station

- Témoignages en images d'une expérience chez de grands éleveurs à Hawaï, aux Etats-Unis et en Australie et Elevage de l'abeille noire en Normandie

- Les stations de fécondations de la Société Romande d'Apiculture et la sélection en Suisse

- Organisation d'une station de sélection et fécondation en milieu insulaire

- Diversification des ateliers : un exemple de gestion d'une exploitation apicole dans les Landes

- Soirée Projection diapos commentées sur l'apiculture et l'élevage dans les Landes

- Soirée Projection diapos commentées sur l'apiculture et l'élevage en Argentine

Informations et inscription auprès de l'ANERCEA
http://www.apiculture.com/anercea/
anercea@magneraud.inra.fr

Gestes et postures appropriés pour préserver son corps

Public : Ouverte à tous les apiculteurs professionnels de PACA et personnes en cours d'installation.

Date : 9 février 2012
Lieu : Puyloubier (en salle et sur exploitation). Rendez-vous à 9h sur el parking de la coopérative viticole.

Matin :
- Faire le point sur les différentes positions de travail des apiculteurs
- Identifier les mauvaises positions
- Connaître le fonctionnement du corps humain
- Connaître les gestes et postures à adopter pour travailler en préservant son corps

Repas tiré du sac

Après-midi :
Détendre son corps et notamment son doc (Théorie et exercices).
Apprentissage d'exercices de relaxation et d'étirements doux, de postures statiques et dynamiques, avec un minimum de matériel (pour être facilement reproductible à la maison).

Prévoir un drap de bain et des vêtements amples (pour faire les exercices). Des tapis de sols seront mis à disposition.

Intervenants :
Jean-Louis MONTESINOS (MSA)
Huguette ROUX (médecin du travail, MSA)
Diane CUTTAT (kinésithérapeute)
Claire FERSING (ADAPI)

Bon à savoir :

Le crédit d'impôt formation :
tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à des actions de formation professionnelle.

Qui est concerné ?
- les entreprises individuelles,
- les associés de sociétés de personnes et les sociétés commerciales (SARL, SA…).
- L'entreprise doit être imposée selon un régime réel

Comment est calculé le crédit d'impôt ?
Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise.

Les services de remplacement :
Pensez aux services de remplacement pour vous libérer du temps de formation.

Organiser et optimiser des travaux d'élevage sur son exploitation

Public : Ouverte à tous les apiculteurs professionnels de PACA et personnes en cours d'installation.

Date : 14 février 2012
Lieu : Aix en Provence, maison des Agriculteurs

Contenu :
- Biologie de la reine, génétique et sélection
- L'élevage de reines
- L'introduction de reines
- Les nucléi de fécondation
- L'intégration d'un atelier élevage sur les exploitations

Intervenant :
Jérôme REGNAULT, ANERCEA

Mieux connaître les plantes mellifères de Provence

Public : Ouverte à tous les apiculteurs professionnels de PACA et personnes en cours d'installation.

Date : Sur deux jours : 24 février 2012
2eme jour à fixer en fonction des disponibilités des participants.

Lieu : Aix en Provence

Contenu :
- Bases de botanique et généralité concernant le butinage
- Connaître les principales familles de plantes mellifères
- Etude des plantes mellifères par région :
  - Basse Provence cristalline
  - Basse Provence calcaire
  - Haute Provence
  - Montagne
- Organisation d'une sortie botanique

Apporter des plantes cueillies dans la nature si possible avec des fleurs (un peu humidifiées, dans un sac plastique ou dans un seau d'eau) : un temps sera réservé à l'observation de plantes fraiches.

Intervenants :
René CELSE

Inscription préalable obligatoire
auprès de l'ADAPI
04 42 17 15 27 ou c.fersing.adapi@free.fr

Visite d'une miellerie écologique et bioclimatique et présentation du programme AGIR

Dans le cadre du programme AGIR du Conseil Régional

La Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône et la Fédération Régionale des CIVAM

vous invite à la visite de l'exploitation apicole de Jean-Luc PAYAN à Reillanne (04)

LE 17 Février 2012 à 9H

Jean-Luc Payan a profité du déménagement de son exploitation sur la commune de Reillanne (04) pour construire une miellerie écologique et bioclimatique. Le programme AGIR a participé à la réalisation de son projet. Il s'agit d'un programme du Conseil régional de PACA qui finance, sur l'ensemble du territoire, des projets exemplaires, innovants et durables en matière d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables.

PROGRAMME

9h00 : Accueil des participants

9h15 : Présentation de la démarche AGIR

9h30 : Présentation des exploitations et des diagnostics énergétiques :
- de J-L Payan
- de F. Rumeau

10h30 : Présentation des actions dans le cadre d'AGIR
- L'éco-construction de la miellerie : construction bioclimatique
- Les houses de récolte et de transhumance :
- Les balances électroniques

11h30 : Buffet convivial

Cette visite est ouverte à tous les apiculteurs de PACA. Elle sera poursuivie l'après-midi par l'atelier « graine d'idée : définir les enjeux et problématiques sur mon exploitation » organisé par la Chambre d'Agriculture 13 et ouvert aux apiculteurs des Bouches-du-Rhône et du CETA Alpilles Lubéron (plus d'informations auprès de l'ADAPI).

ANNONCES

Par respect pour nos miels, changez vos fûts !

URGENT Comme les années précédentes, le SYMPAS organise une commande groupée de fûts métalliques alimentaires et l'ouvre à tous les adhérents de l'ADAPI.

C'est donc l'occasion de changer vos fûts.

Avoir des fûts de qualité alimentaire est aujourd'hui normal compte tenu des exigences règlementaires d'hygiène ; c'est aussi une exigence qui se répand chez tous les acheteurs de miel. Mais cette évolution est nécessaire ne serait-ce que par respect pour la noblesse de nos miels et parce que vous êtes des professionnels. Et quand on sait que l'effort financier consenti est de l'ordre de 3 centimes d'euro par kilo et par an* si vous conditionnez votre miel vous–mêmes, pourquoi s'en priver !

Description du produit :
♦fût métallique neuf à ouverture totale
♦223 L (soit environ 300 kg de miel)
♦Vernis intérieur alimentaire (attestation fournie) ; peinture extérieure bleue
♦Epaisseur 10/9/10 , collier de fermeture

LIVRAISON : début mars 2011
En fonction de la répartition géographique des apiculteurs ayant commandé, des points de livraison seront organisés dans la région, sans doute un vers Aix-en-Provence et un autre un peu plus au Sud (Var). Vous serez informés en temps voulu.

Prix : en dessous de 30€ HT (négociation en cours avec un fournisseur)

NB : la TVA sera récupérable.

Pour commander,
merci de vous adresser à P. PICARD qui vous enverra un bon de commande sachant que celui-ci doit être renvoyé à l'ADAPI **avant le 12 février 2012** accompagné de votre règlement.

Philippe PICARD

* pour 1 tonne de miel stockée dans le même fut en 3 ans

Recherche d'un emploi en apiculture

Suite à ma licence pro "gestion agricole des Espaces Naturel et Ruraux (SupAgro Florac), j'ai pu travailler à l'ADAPI au printemps-été 2009 sur les essais acide formique/oxalique en début de saison et le suivi des populations sur la miellée de lavande (INRA/ADAPI). J'aimerais retourner à l'apiculture, mais sur la production cette fois.

Je suis intéressé par tout type de travaux apicoles, sans limite géographique, sur la saison 2012 (ou en dehors si besoin) afin d'acquérir de l'expérience en vue de m'installer d'ici quelques années. N'hésitez pas à me contacter pour que nous discutions, selon vos besoins.

Contact : Clovis Zanardelli
06.71.37.71.56 clovis-zanardelli@orange.fr 42 rue Saint Sébastien, 06410 BIOT

AGENDA

A noter dans vos agenda :

1 février : AG du SAPP

1-3 février : AG et journées portes ouvertes du SPMF

7– 8 février : Journées ANERCEA à Léon, Landes.

09 février : Formation « gestes et postures » à Puyloubier (13)

14 février : Formation élevage à Aix en Provence (13)

17 février : Rencontre démarche « Agir » à Reillanne (04)

21 février : AG du SYMPAS

24 février : Formation « plantes mellifères de Provence » à Aix en Provence

Retrouver l'actualité de l'ADAPI ainsi que des informations techniques et les anciens bulletin

sur le site internet de l'ADAPI :

http://www.adapi.itsap.asso.fr

Vous recevez l'ADAPI Info par email et préféreriez le recevoir en format papier ?

Ou à l'inverse, vous souhaitez le recevoir par email pour économiser du papier ?

Contactez Claire FERSING à l'ADAPI : c.fersing.adapi@free.fr

Composition du Conseil d'Administration :
Cyril FOLTON : Président, André OLMUCCI : Vice-Président, Paul BONNAFFE : Secrétaire, Jean-Luc PAYAN : Trésorier, Paul ADAM, Jean-Louis BRONCARD, Silvère BRU, René CELSE, Gilbert COULON, Rémi GIAVELLI, Philippe HUGUEL, Jean-Louis LAUTARD, Malvina MALBEC, Sophie MASURIER, Jean-Yves MEHOUAS, Patrick REMY, Jean SILVAIN.

Les techniciens :

Pascal JOURDAN	Claire FERSING	Philippe PICARD	Alban MAISONNASSE
Tel : 04.42.17.15.21	Tel : 04.42.17.15.27	Tel : 04 42 17 15 28 09 51 162 462 (SYMPAS)	Tel : 04 32 72 26 57
FAX : 04.42.17.15.01			
p.jourdan.adapi@free.fr	c.fersing.adapi@free.fr	p.picard.adapi@free.fr	A.maisonnasse.adapi@free.fr

Responsable de la rédaction : Pascal JOURDAN

Association pour le développement de l'apiculture provençale—22, av. Henri Pontier—13626 AIX-EN-PROVENCE cedex 1
Tél : 04 42 17 15 00—Fax : 04 42 17 15 01—mèl : adapi@free.fr—http://adapi.cnda.asso.fr

L'ADAPI met en œuvre ses actions avec le concours financier de

FranceAgriMer — Région PACA — Var Conseil Général — Conseil Général Alpes de Haute-Provence